

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11337
16 juillet 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 JUILLET 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA GRECE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à votre télégramme d'hier, j'ai l'honneur de vous communiquer le message ci-après qui vous est adressé en réponse par son Excellence le Premier Ministre de la Grèce :

"Monsieur le Secrétaire général,

En réponse à votre message d'hier (15 juillet 1974), je tiens à vous donner à nouveau l'assurance que la politique du Gouvernement grec sur la question de Chypre demeure inchangée. Le Gouvernement grec professe sans réserve que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de Chypre doivent être maintenues et respectées par toutes les parties en cause.

Le Gouvernement grec est en outre fermement convaincu que le problème chypriote doit être résolu pacifiquement au moyen de négociations se déroulant dans le cadre des entretiens élargis entre les deux communautés. Il formule l'espoir que toutes les parties en cause feront preuve de la plus grande modération à la suite des événements récents survenus à Chypre.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

ANDROUSOPOULOS"

Le représentant permanent par
interim de la Grèce auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) *Thom. MEGALOKONOMOS*